

ANNEXE A : FRAIS DE TOURNOI RELIÉ AU CONTRAT DE L'ENTRAÎNEUR

OBLIGATION DE L'ÉQUIPE

Chaque équipe a l'obligation de remettre un chèque totalisant toutes les dépenses remboursables prévues dans la présente grille à l'entraîneur en charge de l'équipe pour chaque tournoi auquel l'équipe participe. Le chèque doit être remis à l'entraîneur au plus tard 5 jours après la dernière journée du tournoi. Les fonds pour assumer ces dépenses doivent être prévus dans le budget de l'équipe.

OBLIGATION DE L'ENTRAÎNEUR

L'entraîneur qui refuse d'utiliser les services de transport et d'hébergement offerts gratuitement par l'équipe devra assumer lui-même tous les coûts associés à ces deux dépenses.

DESCRIPTION	DEPENSES REMBOURSABLES		
	Région de Québec	Province de Québec	Extérieur du Québec
Montant de base	50 \$	100 \$	100 \$ / jour
Repas ¹	Déjeuner	Dîner	Souper
	10 \$	14 \$	18 \$
Transport ²	Montant par kilomètre		
	0.25 \$		
Hébergement ³	Aux frais de l'équipe		

¹ Les montants indiqués incluent les taxes applicables et le pourboire.

² Les frais de transport sont remboursables seulement pour les tournois à l'extérieur de la région de Québec et si aucun moyen de transport n'est offert par l'équipe à l'entraîneur.

³ Les frais d'hébergement sont applicables pour tous les tournois qui nécessitent un coucher à l'extérieur de la région de Québec si aucun moyen de se loger n'est offert par l'équipe à l'entraîneur.

	TOURNOI 1	TOURNOI 2	TOURNOI 3
GRILLE DE CALCUL			
Montant de base			
Repas			
Transport			
Hébergement			
TOTAUX :			